



Projet agrivoltaïque de Roset-Fluans (25)
Réponse aux demandes de compléments – instruction cas par cas

55 Allée Pierre Ziller, Atlantis 2
06560 Valbonne
France

30 avril 2025

DEMANDE DE COMPLEMENTS RELATIVE AUX ENJEUX PAYSAGERS

« (...) vous ne présentez pas de photomontages permettant de montrer l'insertion du projet et l'efficacité des mesures de réduction choisies. Serait-il possible de compléter votre dossier dans ce sens ?

La description des enjeux paysagers, les impacts du projet ainsi que les mesures E/R envisagées en matière d'intégration paysagère du projet sont présentées en **annexe 9_3 Etude Paysagère** et plus spécifiquement dans la partie II. Effets et mesures.

En pages 60, 61 et 62 de cette étude, au §II.3.7 Photomontages, sont présentés les photomontages du projet, avec et sans mesures d'intégration paysagère.

« vous indiquez qu'une visite du site a été réalisée le 12 novembre 2024, en présence d'un architecte, d'un paysagiste conseil de l'État et de la DDT 25, afin de recueillir leurs recommandations. En vue d'une meilleure instruction du dossier de notre part, le compte-rendu de cette visite avec les recommandations des services peut-il être fourni ?

Vous trouverez ci-après :

- Un extrait de la note de cadrage transmise à l'issu du pôle ENR du 21 décembre 2024 sur le volet paysager, reprenant les demandes et recommandations formulées lors de la visite du 12 décembre 2024 ;
- Les planches « à main levée » mentionnées dans ce compte rendu ;
- Le compte rendu de la visite du 12 décembre 2024 en présence d'un architecte et paysagiste conseil d'Etat.

EXTRAIT DE LA NOTE DE CADRAGE TRANSMISE A LA SUITE AU POLE ENR DU 21 DECEMBRE 2024 SUR LE VOLET PAYSAGE

Patrimoine et paysages

La partie Nord-Est de la parcelle est aux abords d'un monument historique (château de Roset-Fluans). Par conséquent, il est recommandé de renforcer les bosquets d'arbre existants au Nord du projet et traiter une liaison arborée pour relier les deux bosquets existants afin de préserver la perspective monumentale Route de Salans :





Par ailleurs, des points devront être précisés dans l'étude d'impact :

- Visibilité du projet depuis le Château protégé au titre des monuments historiques,
- Vérifier l'impact du projet depuis les constructions situées au Sud-Est et Sud-Ouest du projet (si besoin étudier des aménagements paysagers),
- Clôture : privilégier un grillage souple.



Dans le cadre d'un accompagnement paysager, la clôture ainsi que les panneaux photovoltaïques pourront être implantés dans le périmètre aux abords du monument historique.

Contact DRAC/UDAP 25 : Florent DOGNIN, technicien des services culturels et des bâtiments de France
adresse courriel : florent.dognin@culture.gouv.fr

Suite à une visite du site réalisée le 12 novembre, afin de vérifier l'impact de ce projet sur les paysages, les architecte et paysagiste conseil de l'État préconisent que le porteur de projet fournisse 2 planches A3 (à la main levée) avec les éléments suivants :

- 1) État des lieux : relever les caractéristiques du site :
 - a. La topographie,
 - b. Les masses plantées,
 - c. Les points de vue sur le grand paysage à préserver,
 - d. Les vues à partir des maisons avoisinantes.

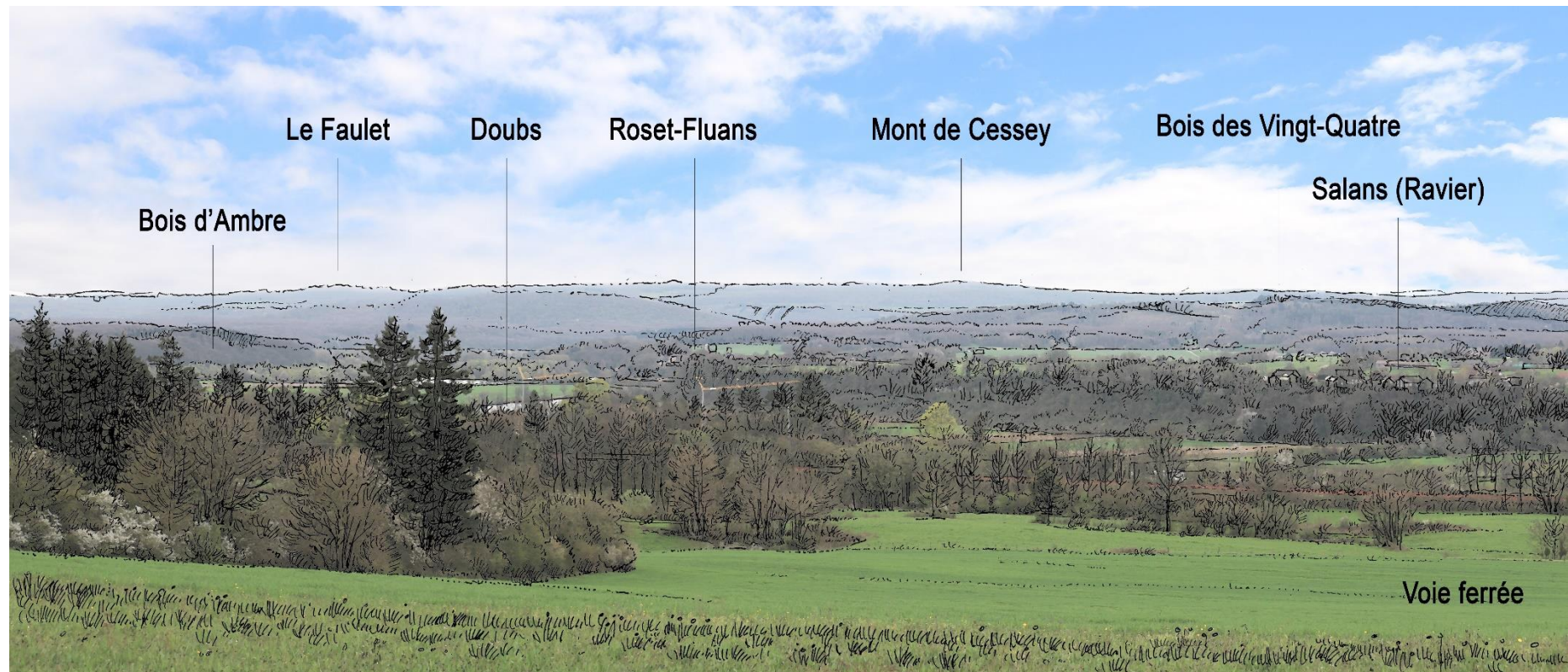
2) Projet

- a. Implantation : faire 1 ou 2 propositions justifiées d'implantations en prenant en compte la topographie, sans réaliser nécessairement un rectangle régulier,
- b. Voies d'accès : prévoir un revêtement plutôt en terre, pierres ou enherbé,
- c. Accompagnement paysager :
 - i. Haies et bosquets à densifier, à prolonger et/ou à créer (regarder les anciens bocages pour les reconstituer si nécessaire),
 - ii. Limites du terrain : peut-être des fossés à créer pour récupération des eaux de pluie,
 - iii. Clôtures : préférer les clôtures types « agricoles » et ou « à moutons » en bois (piquets d'acacia).

En parallèle, le porteur de projet devra également transmettre :

- Un exemple de réalisation d'un projet similaire (photos + fiches techniques) pour se rendre compte de l'ensemble de l'infrastructure, la structure et le type de panneaux photovoltaïques : les volumétries, les épaisseurs des structures, les couleurs des matériaux, les finitions...,
- Un détail-type en plan et coupe avec cotations d'un module type, structure (au moins 4 poteaux : 2 en ligne et 2 verticaux) et panneaux photovoltaïques,
- Un descriptif sommaire des locaux techniques attenants : dimensions, matériaux de construction et revêtements de façade et couverture. Les revêtements clairs sont à éviter (pas de blanc). Concernant les bâtiments annexes, il convient de peindre la totalité y compris les grilles.
- Un projet d'intégration des citernes incendie.

PLANCHE « A MAIN LEVEE »



Planches en vue éloigné



Planches vue rapprochée



COMPTE RENDU DE LA VISITE DE SITE REALISEE LE 12 DECEMBRE 2024

Direction Départementale des Territoires
Service Habitat Construction Ville
Mme Virginie MENIGOZ
Objet : Affaire suivie par Iona Bouvier

12/11/2024

ROSET FLUANS / PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Personnes présentes : Le Maire / L'agriculteur / Le développeur / DDT 25 (I. Bouvier, S. Charvet ACE, A. Azagury PCE)

Projet

Parcelle agricole : 20 hectares

Activités : élevage – Céréales (Le site de la Céréales et Miscanthus (paillage, chaufferie...))

Projet : 2 hectares emprises projetées de panneaux – 15m entre chaque ligne – 4.6MWC – 7500 panneaux

Terrain clôturé : clôture métallique 2M de haut vert.

Fondations : pied battu privilégié (1 à 2% de longrines)

Les échéances : ENR le 21 novembre.

PBE : signé (4 ans)

Etude d'impact : cas par cas à l'étude. Tous les diagnostics ont été réalisés : pas de problématique particulière.

La zone humide évitée. Dépôt du PC 2^{ème} trimestre 2025.

Situation : sud de la commune

Terrain avec dolines, présence de bosquets boisés (en particulier en limite de village)



Les vues du terrain

1-vue du Nord vers le Sud : doline au Nord-Ouest



2-vue de l'Ouest vers l'Est



3-vue de l'Est vers l'Ouest



AVIS ACE PCE

A faire de la part du développeur : 2 planches A3 (à la main levé)

- 1) Etat des lieux : relever les caractéristiques du site
 - a. La topographie
 - b. Les masses plantées
 - c. Les points de vue sur le grand paysage à préserver
 - d. Les vues à partir des maisons avoisinantes.
- 2) Le projet
 - a. D'implantation : pas forcément un rectangle régulier : faire 1 ou 2 propositions justifiées d'implantation en prenant en compte la topographie,
 - b. Les voies d'accès : attention au revêtement plutôt en terre pierre ou enherbé
 - c. D'accompagnement paysager :

- i. Les haies et bosquets à densifier, à prolonger et ou à créer (regarder les anciens bocages pour les reconstituer si nécessaire)
- ii. Les limites du terrain : peut-être des fossés à créer pour récupération des eaux de pluie
- iii. Les clôtures ; préférer les clôtures types « agricoles » et ou « à Moutons » bois piquet acacia

Donner :

- Un exemple de réalisation d'un projet similaire (photos + fiches techniques) pour se rendre compte de l'ensemble de l'infrastructure, la structure et le type de panneaux photovoltaïques : les volumétries, les épaisseurs des structures, les couleurs des matériaux, les finitions.
- Un détail type en plan et coupe avec cotations d'un module type, structure (au moins 4 poteaux : 2 en ligne et 2 verticaux) et panneaux photovoltaïques.
- Un descriptif sommaire des locaux techniques attenants : dimensions, matériaux de construction et revêtements de façade et couverture. Eviter les revêtements clairs (pas de blanc). Les bat. Annexes : peindre la totalité y compris les grilles.
- Projet d'intégration des citernes incendie

Pour conclure : décrire les principes mis en place pour la réversibilité du site.

Restant à votre disposition pour tout complément et suivi d'étude.

Arthur AZAGURY, paysagiste conseil de l'Etat
Sandrine CHARVET, architecte conseil de l'Etat